4èmes Journées d'Hiver de Biologie Hospitalière

« Actualisation des Connaissances » 17-24 Mars 2007

Soumission Chimique De la prise en charge à l'analytique

Dr Elodie SAUSSEREAU

Laboratoire de Pharmacocinétique et de Toxicologie Cliniques

Groupe Hospitalier du Havre



DEFINITION

DEFINITION

Administration de **substances psychoactives** (SPA) à l'insu de la victime à des fins criminelles (viols, actes de pédophilie) ou délictuelles (violences volontaires, vol...)

[circulaire DGS/DHOS n°2002/626]

Difficultés ++

- Victime agressée « se réveille »
 - ✓ Confuse,
 - ✓ Dans un lieu souvent inconnu,
 - ✓ Parfois sans ses effets personnels
- Retour progressif et fragmenté de la mémoire des faits

- Amnésie antérograde dans 1 cas sur 2 totale ou partielle (flashs)
- Admission aux urgences tardive
 - ✓ Agitation psychomotrice liée au stress
 - ✓ Inhibition liée à l'angoisse

Devant tout individu (le + souvent ?)

- Présentant
 - ✓ Soit, des signes cliniques d'agression physique
 - ✓ Soit, des **troubles neuropsychiques** (troubles cognitifs, du comportement, de la vigilance...)
- Alléguant une agression sous l'effet d'une substance ingérée à son insu

Deux Tableaux Cliniques

Victimes « Endormies »

sédation, troubles de la conscience

Victimes « Actives »

conscientes

actes commis contre leur volonté, à leur insu, sous le contrôle de l'agresseur

CATÉGORIES

Cas de soumission chimique

- vraisemblable
- possible ou douteux
- infantile

Cas suspects mais non confirmés

(avec analyses NEG ou sans analyses)

Cas non interprétables

Variantes de la soumission chimique

Une imputabilité vraisemblable

· 1 agression identifiée

· 1 substance psycho-active identifiée

· Clinique et chronologie compatibles

Une imputabilité possible ou douteuse

- · Sans faits déterminés
- · Sans anamnèse ni contexte des faits
- Analyses toxicologiques partielles ou douteuses
- Sans information sur consommation d'un Trt/SNM

Variantes de la soumission chimique

Agressions subies sous influence de SPA consommées sous la menace ou volontairement à d'autres fins

- Ingestion de substances sous la menace
- Consommation thérapeutique ou détournée de médicaments
- Consommation volontaire de substances non médicamenteuses (SNM)

ENQUETE NATIONALE 2005 – 2006

Commission Nationale des Stupéfiants et Psychotropes CEIP de Paris (Février 2007)

ENQUETE 2005-2006

Collecte des observations entre avril 2005 et fin mai 2006

N: 316 observations

Répartition des cas selon la date des faits

<u>Années</u>	Nombre de cas
1997 à 2000	4
2001	2
2002	3
2003	19
2004	44
2005	150
2006	28
NP	66
TOTAL	316

Origine des notifications

Laboratoires de toxicologie	171	54%
UMJ d'Ile de France	54	17%
Services hospitaliers	48	15%
Particuliers	18	6%
Structures judiciaires (Police/gend/tribunaux)	13	4%
Services de Médecine légale	5	2%
Médecin traitant	4	1%
Industrie pharmaceutique	3	1%
TOTAL	316	

Répartition par CEIP

Paris	77
Toulouse	68
Lyon	47
Marseille	35
Bordeaux	28
Montpellier	21
Grenoble	18
Caen	15
Nantes	5
Nancy	2

Répartition par catégories

• Cas de soumission chimique (SC) : 94 (30%)

• Cas suspects mais non confirmés : 64 (20%)

• Cas non interprétables : 60 (19%)

• Variantes de la SC : 98 (31%)

SC vraisemblable: 42 cas (13%)

Victimes

- 29 F et 13 H, âge ≈ 32,5 ans (8 à 90 ans), 4 mineurs
- Trt psychotrope (14), aucun (15)
- SNM: alcool (17), cannabis (6), cocaïne (1)

Dépôt de plainte : 36 cas (85,7 %), 5 cas NP (12 %)

SC vraisemblable: 42 cas (13%)

Faits

- agression sexuelle dans 22 cas (21F/3 Min et 1H)
- vol dans 19 cas dont 7 cambriolages (11 H et 8 F)
- assassinat dans 1 cas

Délai: connu dans 34 cas (81%), 36% < 24H

SC vraisemblable: 42 cas (13%)

> Analyses toxicologiques

- Sang : 25 cas

- Urines: 28 cas

- Cheveux: 15 cas

- Autres: 2 boissons

1 aliment solide

> Substances

- Benzodiazépines : 39 mentions (37 victimes)
- Anti-histaminiques H1 et NL: 3 mentions
- Autres : atropine, morphine, pholcodine, phénobarbital, GHB (1 mention)

SC possible / douteuse: 48 cas (15%)

Victimes

- 33 F et 15 H, âge ≈ 33,5 ans (8 à 90 ans), 7 mineurs
- Trt psychotrope (10)
- SNM: alcool (16), cannabis (6), cocaïne (1), héroïne (1)

Dépôt de plainte : 26 cas (54 %), 15 cas NP (31 %)

SC possible / douteuse: 48 cas (15%)

Faits

- agression sexuelle dans 18 cas (15F/3H et 5 Min)
- vol dans 7 cas (6H et 1F)
- NP dans 23 cas

Délai : < 24H dans 65%

SC possible / douteuse: 48 cas (15%)

> Analyses toxicologiques

- Sang: 35 cas - Cheveux: 8 cas

- Urines: 34 cas - Autres: 7 boissons

> Substances

- Benzodiazépines : 38 mentions (36 victimes)
- Anti-histaminiques H1 et NL: 7 mentions
- Opiacés (codéine, pholcodine, ppx)
- Autres: atropine, lidocaïne, naproxène, sertraline, quinidine, citalopram
- SNM: ayahuasca, cannabis, héroïne, MDMA

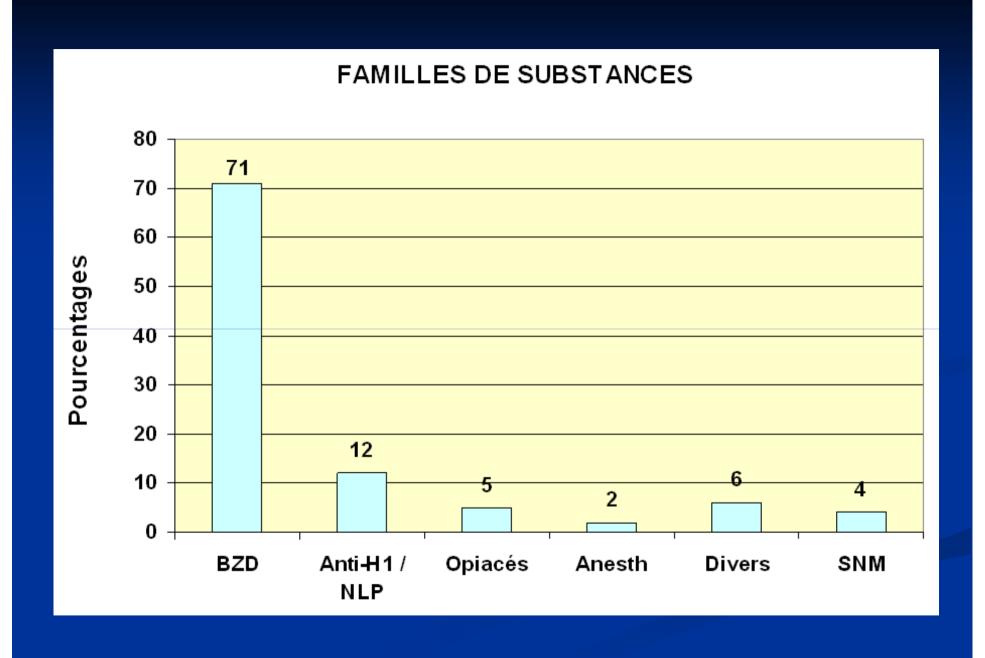
SC infantile: 4 cas (1%)

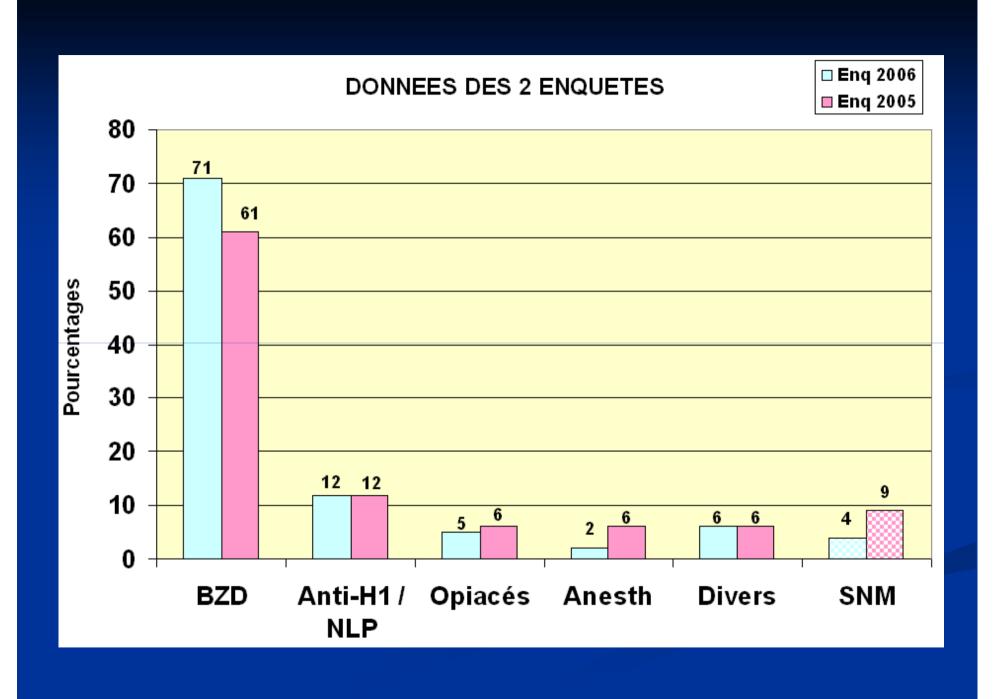
Victimes: 4 (1F et 3G) âgés de 2,4 et 5 ans

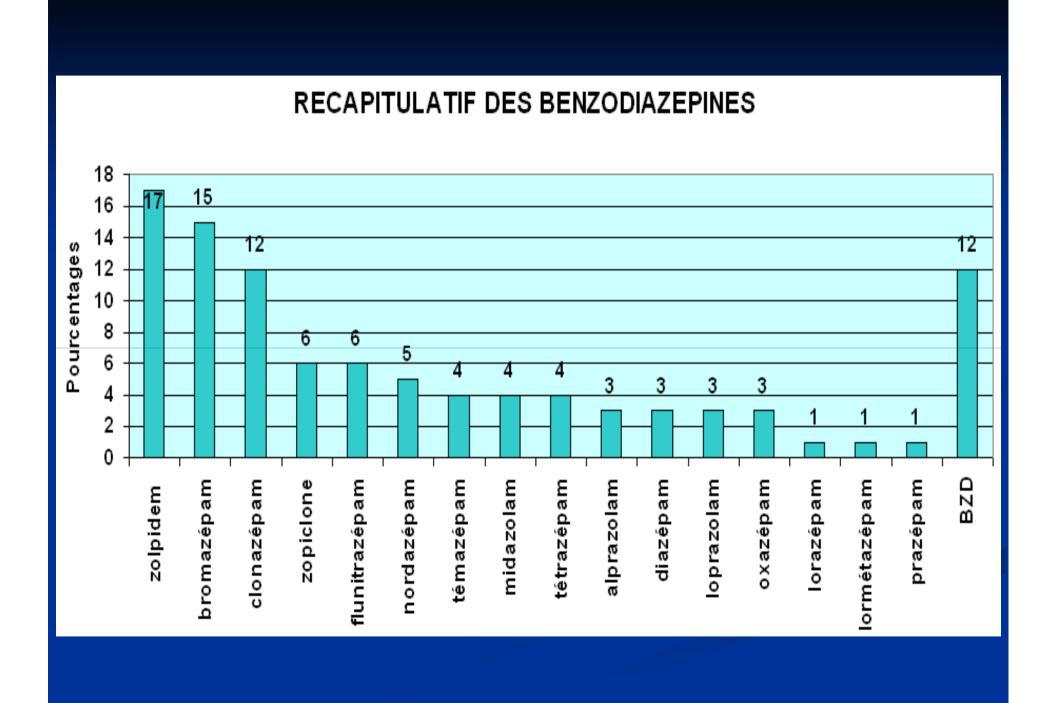
Auteurs: maman et nourrice

Faits

- > 2 cas de coma → zopiclone (biberons)
- ➤ Usage répété de **niaprazine** durant 3 ans afin de garder 16 enfants : 2 cas notifiés

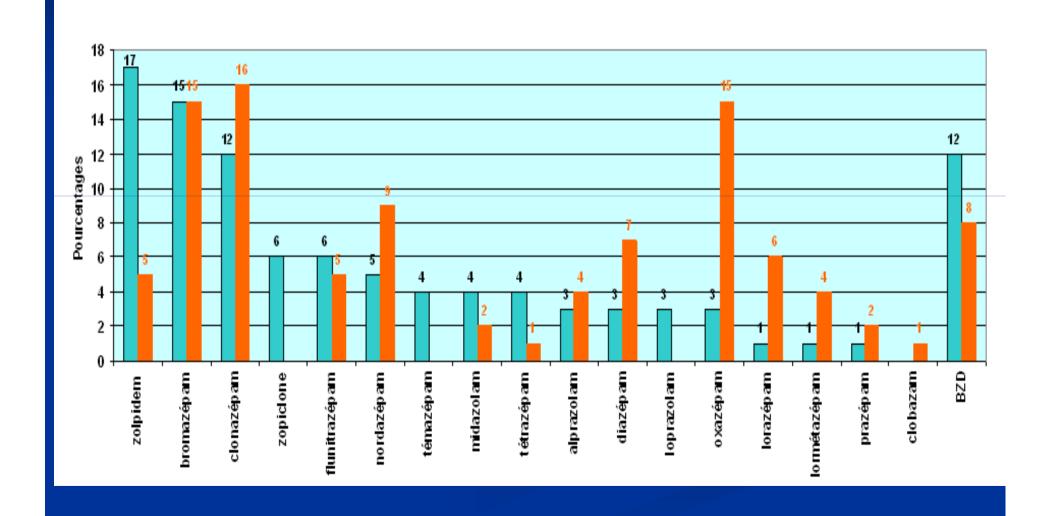












Cas avec analyses négatives ou sans analyses

	Analyses négatives	Sans analyses
	35 (11%)	29 (9%)
Sexe	31 F >> 4 H	23 F >> 6 H
Age moy	28 ans // 10 F mineurs	30,2 ans // 2 min.
D. plainte	16 (46%)	11 (38%)
A. sexuelle	19 (54%) / 8 mineurs /1 homicide	14 (48%) / 1 mineure / inceste
Autre	1 Sd de Münchausen PP? 1 coma R+/Narcan	

Soumission sous la menace : 11 cas (3%)

- Prédominance \bigcirc (9), âge \approx 32,3 ans (19 à 93)
- Agression sexuelle (7), vol/escroquerie (3), violence physique (1)

Substances

- > BZD et apparentés (9)
- > Opiacés (3): buprénorphine, ppx et tramadol
- > Autres : acépromazine (1), venlafaxine (1)
- > SNM: alcool (1) et cannabis (1)

Variante avec consommation volontaire de substances médicamenteuses

Traitement habituel ou occasionnel: terrain fragile ++

- + Consommation d'alcool et/ou de cannabis
- Potentialisation de la sédation et/ou désinhibition
 - Mise à profit par l'agresseur pour une soumission
 - Décompensation psychiatrique dans certains cas?

Variante avec consommation volontaire de substances médicamenteuses : 31 cas (10%)

- 27 F et 4 H, âge \approx 36,5 ans (16 à 93), 2 Min (F)
- Traitement psychotrope : 31 cas (BZD ++)
- Usage de SNM: 1 cas (THC +/- héroïne)
- Dépôt de plainte : 17 cas (55 %)
- Agression sexuelle: 21 cas (69 %); vol/héritage (3)

Alcool (11), cannabis (8) et crack (1)

Variante avec consommation volontaire de SNM: 56 cas (18%)

- 50 F / 6 H, \hat{a} ge $\approx 23,6$ ans (13 à 50; 14 Min.)
- Usage habituel/occasionnel de substances illicites
 → 13 cas
- Dépôt de plainte : 29 cas (52%)
- Lieux : 17 en milieux festifs (30%) / 9 à domicile (16%)
- Agression sexuelle: 35 cas (62,5%) → 34 F (9 Min)
 // vol (3)

Variante avec consommation volontaire de SNM: 56 cas (18%)

Substances

- > Alcool: 46 (82%)
- > Cannabis: 22 (39%)
- > Autres : MDMA (5), cocaïne (1), GHB (1), LSD (1)

Bilan 2005 - 2006

- > Proportion des mineurs augmentée de 8 à 18 %
- Amnésie (55%) comme motif de prise en charge (alcool)
- Nouveau mode opératoire : intrusion furtive dans le domicile des victimes en leur absence pour remplacer leurs boissons par d'autres contenant une SPA

Les Substances de la soumission chimique:

Aspects pharmacologiques

Les substances de la SC

- Substances et classes médicamenteuses susceptibles d'être utilisées
 - nombreuses variées
- Effets recherchés et leur combinaison obtenus par divers modes d'action neuropharmacologiques

- Effets nécessaires à l'obtention d'un état « favorable » chez la victime
- Propriétés propices
 - >A la réalisation pratique du délit
 - >A l'impunité de l'agresseur

1- Effets recherchés

Sédation-**Hallucinations Désinhibition Amnésie Hypnose ▲** Inhibition - Perte/repères Témoignage Perturbe spatio-temporels - émotionnelle altéré/Culpabilité - réveil - fantasmatique - attention - réponse/agression Témoignage Retarde - motrice - Dépôt de plainte altéré (heure, lieu...) - censure (sexuelle) - Prélèvements - Modifications Situations affectives intolérables acceptées

2- Action rapide et brève

- T_{max} court (< 20 min)
 - Délai entre administration dissimulée et délit le plus court possible
- Action brève -- Ne pas éveiller les doutes de SC
 - Absence de qqs heures plus facilement « admise »
- Métabolisme et élimination rapides

2- Action rapide et brève : ex. du GHB

- Absorption et effet très rapide : 15 à 30 min
- Concentration maximale en 20 à 45 min
- $T_{1/2} = 30 \text{ min à 1h}$
- Elimination totale sous forme de
 - CO (air expiré)
 - inchangée (urine ; < 5% dose ingérée)

(<5h-sang; <12h-urine)

3- Symptômes peu spécifiques

- Eviter l'identification de la prise par la victime
 ex. du GHB: effets ≈ alcool
 (euphorie, relaxation voire somnolence)
- Effet toxique marqué erreur de diagnostic retard de prise en charge et du dépôt de plainte

4- Facilité d'obtention

- Substances en vente libre (alcool)
- Substances médicamenteuses largement prescrites (Benzodiazépines)
- Internet +++
 - > Achat à l'étranger
 - > Techniques de préparation

5- Administration directe

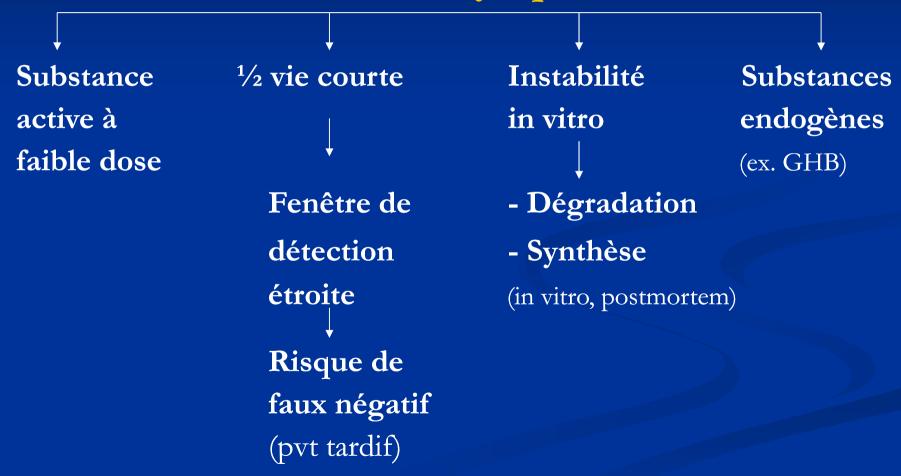
- Voie orale +++
- Boissons alcoolisées +/- sucrées (potentialisation exacerbation des effets) ou non (jus de fruit, café)
- Nourriture Comprimés



Produits insipides - inodores - incolores

- Faible dose
- Forme galénique liquide (solutions buvables ++)

6- Détection analytique difficile



1- Le système GABAergique

- GABA = principal NT inhibiteur (40% synapses)
- Agonistes du GABA
 - > Sédation hypnose ou effet anxiolytique
 - Propriétés amnésiantes
 - BZD et apparentés (zolpidem zopiclone),
 barbituriques, méprobamate, éthanol, hydrate de choral, GHB (action sur les récepteurs GABA_A?)

2- Le système Histaminique

- · Rôle dans l'éveil et la vigilance
- Antagonistes des récepteurs centraux (H1+++)
 - > Sédation somnolence
 - > Etourdissement ralentissement des réflexes
- Antihistaminiques-H1: alimémazine, prométhazine, hydroxyzine

3- Le système Dopaminergique

- Rôle dans la vigilance Contrôle de la pensée (D3-D4) et \ besoin de sommeil
- Antagonistes dopaminergiques centraux
 - Sédation psychomotrice somnolence indifférence

→ Neuroleptiques

3- Le système Dopaminergique

Systèmes catécholaminergiques centraux (récepteurs)
 et effets hallucinogènes

Activation des récepteurs D1 et D2

Apparition de délire et hallucinations

Ecstasy (MDA, MDMA, MDEA), mescaline, GHB

3- Le système Dopaminergique

- Amphétamines dopaminergiques (Fam. de l'amphétamine)
 - Action noradrénergique indirecte → Effet

 désinhibiteur
- · Mode d'action « perturbateur » du cannabis
 - Action dopaminergique indirecte (CB1 et CB2)
 - > Euphorie désinhibition
 - > Somnolence tbs de la mémoire (court terme)

4- Le système Sérotoninergique

- Régulation du sommeil humeur (action antidépressive) appétit (effet anorexigène)
- Hyperstimulation des récepteurs 5-HT-2 et 5-HT-1_A
 - favorise l'apparition des hallucinations
 - Ecstasy (MDA, MDMA, MDEA) (effets modérés)

4- Les récepteurs aux opiacés

- Récepteurs:

 μ → analgésie intégration sensori-motrice
 K → analgésie équilibre hydrique
- Opiacés
 - > Propriétés sédatives (dépression du SNC; R. Kappa et μ)
 - > Effets potentiels sur le plan psychoaffectif (R. Kappa)
 - euphorie, voire dysphorie (mal-être)
 - angoisse
 - hallucinations

4- Les récepteurs aux opiacés

- Kétamine et Phencyclidine (PCP) (Anesthésiques)
 - Propriétés hypnotiques par activation des récepteurs μ et K
 - > Effets hallucinogènes → récepteurs K
 - type dissociatif (déconnexion esprit/corps)

5- Les substances parasympatholytiques

- Action stimulante (dose élevée)
- Hallucinations Délire associés à
 - des troubles de la démarche parole vue
 - des mouvements incessants vertiges
 - > une incapacité de résistance physique
 - > une amnésie
- Atropine Scopolamine (alcaloïdes anticholinergique)

6- Substances Amnésiantes

- · Hypnotiques (BZD, Kétamine, GHB...)
 - Action négative sur les capacités de mémorisation

Amnésie ANTEROGRADE



- La mémoire à court terme fonctionne
 - → la victime s'adapte à la situation (répond agit...)
 - Mais pas de mémorisation à long terme
 - aucun souvenir de cette activité automatique

Amnésie antérograde: témoignage

Lorsque les effets de la gélule ont commencé, j'ai senti brutalement que je n'étais plus tout à fait maître de moimême dans le sens où je restais consciente mais je me rendais compte que je n'avais plus de réflexe. J'étais comme déconnectée, complètement ailleurs. Cet état n'a duré que qqs sec., j'ai vacillé et ensuite c'est le trou noir, je n'ai aucun souvenir, ni en image, ni en parole. A mon réveil, je ne sentais plus mon corps, seul mon cerveau fonctionnait. J'étais incapable de bouger

6- Substances Amnésiantes

- · Acétylcholine : principal NT du cortex cérébral
 - contrôle l'étage sup. de la pensée
 - Rôle des syst. neuronaux cholinergiques dans la maturation des souvenirs
 - Propriétés amnésiantes des anticholinergiques (PCP, kétamine)

6- Substances Amnésiantes

- Glutamate: NT excitateur
 - Récepteurs NMDA et non NMDA
 - Mémorisation
 - Potentialisation à long terme
 - Propriétés amnésiantes des antagonistes NMDA (PCP, Kétamine, GHB)
- GABA: Agonistes GABA_A → amnésie (**BZD**, éthanol)

Effets recherchés						Aspects « pratiques »			
	Sédation	Hallucination	Amnésie	Désinhibition	Action rapide	Action brève	Symptômes non spécifiques	Obtention ++	Administration discrète
Amphétamines	-	+	-	+++	++	++	-	+	+
Anticholinergiques	+	+++	++	-	+	+	-	+++	++
Anti-H1	++	+	+	-	+	-	++	++	++
Benzodiazépines	++	+	+++	+++	++	(1)	+++	++	++
Cannabinoïdes	++	++	+	++	++	+	+	++	+
Ethanol	+	+	++	++	VI	VI	++	+++	+
GHB	++	++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Kétamine	++	+++	++	+	+++	+++	++	+	+++
LSD	+	+++	+	++	++	-	++	+	+++
Méprobamate	+++	-	-	-	++	+	+++	++	++
Neuroleptiques	++ (1)	+	-	++ (1)	-	-	+	++	++
Opiacés	++	+	-	-	+++ (2)	++ (2)	-	+	++
PCP	-	++	++	++	+++	+	+	+	++
Hydrate de chloral	+++	-	-	-	++	+	++	_ (3)	++

REGLEMENTATION

ET

PRISE EN CHARGE

Prise en charge Médico-Judiciaire

Prise en charge des victimes de soumission chimique = **réglementée**

Circulaire DHOS/DGS n°2002/626

- Préserver le droit des victimes
- Garantir une exploitation optimale des données biologiques et toxicologiques
- Garantir leur recevabilité sur le plan judiciaire si procédure ultérieure

Prise en charge Médico-Judiciaire

Circulaire DHOS/DGS n°2002/626

« Accueil des victimes obligatoirement assuré dans les établissements de santé autorisés à exécuter une activité d'accueil et de traitement des urgences »

Implication directe des biologistes :

Recueil et traitement des échantillons dans des conditions satisfaisantes (plans judiciaire et toxicologique)

Prise en charge Médico-Judiciaire

Encourager la victime à porter plainte

(si possible avant tt examen complémentaire)

Si victime mineure (<15 ans) ou fragile

Obligation de signalement à l'autorité judiciaire

(article 226-24 du Code Pénal)

1- Interrogatoire permettant de préciser

- Circonstances, nature et chronologie des faits
- Symptômes associés et évolution
- Trt médicamenteux habituels ou occasionnels suivis dans les 15 derniers jours
- Consommation de stupéfiants et/ou boissons alcoolisées

2- Examen clinique à la recherche

- De violences physiques et/ou sexuelles (ecchymoses, excoriations, déchirures hyménales, fractures...)
- · De signes évocateurs d'une prise de BZD
 - ✓ Hypotonie
 - ✓ Troubles de la vigilance
 - ✓ Confusion, désorientation
 - ✓ Amnésie

2- Examen clinique à la recherche

- De signes évocateurs d'une prise d'autres substances psychoactives
 - ✓ Syndrome atropinique (NL, anti-H1)
 - ✓ Myosis (opiacés)
 - ✓ Hallucinations, délire (LSD)
 - ✓ Amnésie, confusion (GHB)

- 3- Agression Sexuelle : Prélèvements pour mise en évidence d'ADN
- Ecouvillonages vulvaire, vaginal, endocervical, anal, buccal
 - + zones de prise (poignet, cou...) et de dépôt de salive (seins, cou, vulve...)
- Conservation des vêtements souillés
- Prélèvement sanguin (Témoin ADN)

4- Prévoir

- Un suivi psychologique si angoisse ++ ou amnésie antérograde
- · Une consultation 1 mois après l'agression
- Recherche et identification de la substance en cause dans les cheveux si aucune substance retrouvée dans sang et urine

Analyses toxicologiques = éléments de preuve

SI: - réalisées après consentement de la victime

- réalisées sur la base d'une réquisition judiciaire
- respect des conditions légales
 - des prélèvements biologiques
 - d'apposition des scellés
 - de conservation des échantillons prélevés

- · Précocité des prélèvements
 - > Avant toute administration thérapeutique de sédatifs, hypnotiques, anxiolytiques
 - Demi-vie courte instabilité production post-mortem des produits susceptibles d'être utilisés

- · Prélèvements conservatoires
 - Prélèvements réalisés en DOUBLE
 - ➤1 moitié à visée diagnostique immédiate
 - >1 moitié à visée judiciaire

- Fiche de liaison entre le clinicien et le biologiste
 - > Accompagne les prélèvements
 - > Précise :
 - Anamnèse du cas
 - Moment des prélèvements
 - Traitement habituel

- Heure supposée des faits
- Eléments cliniques évocateurs
- Consommation de SPA depuis les faits

· Les Prélèvements

> Sang

- 3 prélèvements (7 ml) sur EDTA
- 2 prélèvements (5 ml) sur NaF (alcoolémie)

> Urine

- 1 miction \geq 30 ml
- 2 flacons sans antiseptique, ni conservateur (ECBU)

- · Les Prélèvements
 - > Cheveux
 - 4 mèches
 - Orientation racine-pointe
 - Coupés au ras du cuir chevelu en occipital
 - Diamètre $\approx 5 \text{ mm}$

- · Les Prélèvements
 - > Cheveux
 - Analyse réalisée en fonction de l'anamnèse
 - Concertation clinicien-toxicologue
 - Prélèvement impératif 3 à 5 sem. après les faits



Suivre par segmentation les variations de concentrations des produits

- · Les Prélèvements
 - Boisson(s) et/ou nourriture susceptibles de contenir ou avoir contenu le ou les produit(s) suspect(s)
 - > Récipient(s)

- · Identification des prélèvements
 - Etiquette hospitalière
 - Nom et Prénom
 - Date de naissance
 - >Sexe
 - Date et Heure d'admission

- · Conservation des prélèvements
 - >Sang et Urine : 20°C, à l'abri de la lumière
 - ightharpoonup Cheveux : θ ambiante, à l'abri de l'humidité
 - Si dépôt de plainte, conservation jusqu'à autorisation de destruction par l'autorité requérante (sinon 12 mois)

· Transport des prélèvements

SAU

- Prélèvements
- Fiche de liaison

Laboratoire de l'établissement

Habilité pour recherche et dosage des SPA

Saisi si déclenchement d'une procédure judiciaire Non Habilité

Transfert des échantillons sans délai, en emballage réfrigéré (sauf cheveux) dans 1 labo habilité

Analyses toxicologiques

- > Analyse à effectuer sans délai (sinon congeler les prélèvements)
- > Molécules à rechercher et doser prioritairement
 - Alcool éthylique
 - Cannabinoïdes
 - BZD et apparentés
 - Hypnotiques

- Amphétamines
- GHB
- Autres stupéfiants
- Atropine, scopolamine

Analyses toxicologiques

D'autres molécules doivent être recherchées fonction : - antécédents de traitement

- constatations et orientations cliniques

· Résultats à communiquer

- > Au clinicien en charge de la victime
- > À l'autorité judiciaire si le laboratoire est directement requis par elle

· Laboratoires Habilités

- > Equipement : GC-MS, HPLC-BD (minimum)
- ➤ Possibilité de conserver les échantillons à -20°C
- > Analyses réalisées par
 - Directeur du laboratoire d'analyses médicales

(Art. L-6221-2 et L-6221-9- Code de la santé publique)

- Biologiste (PH) exerçant dans 1 labo de toxicopharmacologie ou biochimie
- Expert-toxicologue

ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Prise en charge analytique = complexe

- Substances : nature mode d'action très variés
- Actives à faible concentration
 - méthodes analytiques spécifiques et sensibles
- · Problème d'interprétation
 - ✓ vitesse d'élimination rapide
 - ✓ instabilité des prélèvements
 - Consensus de la SFTA

Heure et date des faits Heure et date des prélèvements

URINE

Sang

Cheveux

URINE

- > Milieu de choix
- ➤ Xénobiotiques et métabolites détectables ≈ 48h (jusqu'à plusieurs jours)
- > Concentrations élevées (> sang)
- > Prélèvement non invasif

SANG

- > Intérêt analytique et médico-légal (délai < 24h)
- > Recherche spécifique et dosage des substances identifiées dans les urines
 - Evaluer les concentrations lors de l'agression

(Paramètres pharmaco-toxicocinétiques)

CHEVEUX

- > Kératine protège les xénobiotiques de toute dégradation (chimique physique enzymatique ...)
- Différencier une expo. unique d'un usage chronique
- Mise en évidence de l'agent de SC si prélèvements sang urine tardifs

(Fenêtre de détection de plusieurs semaines)

CHEVEUX

- ➤ Vitesse de pousse ≈ 1 cm/mois
 - datation de la prise par segmentation
- > Analyse avant et après les faits
 - matérialiser l'abstinence de la victime à l'agent de SC
- Prélèvement effectué 3-5 sem. après les faits

- Effectuées le + rapidement possible
- Dépistage immuno-chimique à proscrire (faux négatifs)
- Utilisation de techniques séparatives chromatographiques et de détections spécifiques et sensibles

- Sang et Urine
- ✓ GC détection à ionisation de flamme (FID)
 - → éthanol
- ✓ GC-MS avec introduction par espace de tête (HS)
 - → substances volatiles (hydrate de chloral)
- ✓ GC-MS et HPLC-détecteur à barrette de diodes (DAD)





HPLC-DAD

GC-MS

- Sang et Urine
- ✓ LC-MS
 - → Hypnotiques (zolpidem zopiclone), BZD, LSD
- ✓ LC-MS-MS
 - → Prélèvements tardifs :
 - > 36 h : zolpidem
 - > 84-96 h : flunitrazepam lorazepam

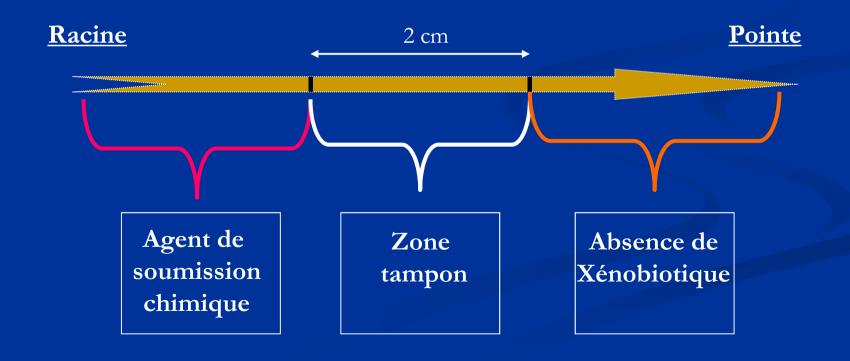


LC-MS-MS

<u>Médicament</u>	<u>Immuno-</u>	HPLC-	GC-MS	LC-MS	LC-MS-
(prise unique)	<u>analyse</u>	<u>DAD</u>			<u>MS</u>
Lorazepam	ND	ND	84 h	84 h	> 144 h
(Temesta®)	(Cedia: 96h)				
Bromazepam	ND	12 h	72 h	48 h	> 144 h
(Lexomil ®)	(Cedia: 48h)				
Zolpidem	ND	12 h	ND	36-48 h	120 h
(Imovane ®)					
7-NH2-	ND	36 h	48 h	96 h	> 144 h
Flunitrazepam	(Cedia : 48h)				
(Rohypnol®)					
Zopiclone	ND	24 h	12 h	36-60 h	48-96 h
(Stilnox ®)					
7-NH2-	ND	12 h	132 h	144 h	> 144 h
Clonazepam	(Cedia : 48h)				
(Rivotril ®)					

Cheveux

Mèche prélevée 3 à 5 sem. après les faits et sectionnée en 3 segments



Cheveux

A rechercher

- > Mèche 1 : BZD, hypnotiques (LC-MS-MS)
- > Mèche 2:
 - Stupéfiants (GC-MS et GC-MS-MS pour prise unique de THC),
 - Screening / médicaments (HPLC-DAD)
- ➤ Mèche 3 : GHB par section de 3 mm (GC-MS-MS)

• Demande d'analyse

ABSENCE

- ✓ Notification du contexte
- ✓ Identification du clinicien
- ✓ Contact avec le clinicien pour concertation avec le biologiste

• Demande d'analyse

ABSENCE

- ✓ Notification date heure des faits/prélèvements
- ✓ Transmission des données de l'examen médical
- ✓ Précision d'éventuelles notions de prise médicamenteuse ou de stupéfiants avant ou au décours des faits

• Demande d'analyse

- Risque de
 - >Stratégies analytiques erronées
 - >Réalisation d'analyses non pertinentes
 - Conclusion erronée et/ou analyses non poursuivies

- Prélèvements
- > Mal conservés (non congelés)
 - -- dégradation in vitro
- > Non effectués en double
 - → problème si contre-expertise

• Prélèvements

> Absents

<u>Urine</u>: problème si prélèvement tardif

Cheveux: pas de possibilité d'investigation si

prélèvement sang-urine tardifs

> Quantité insuffisante ou non conformes

Intérêt de la réalisation des prélèvements (cheveux +++) par le biologiste

CAS CLINIQUES

Cas nº1

- Jeune Q violée porte plainte 24 h après les faits
- <u>Prélèvements réalisés</u> : **sang et urine** transmis immédiatement au laboratoire (congelés jusqu'à l'analyse)
- Questionnaire : conso. de raviolis (goût suspect)
 - endormissement
 - Traitement par Subutex® (buprénorphine)
 - Pas de conso. d'autres xénobiotiques entre les faits et les prélèvements

• Analyses — Urine

- buprénorphine et métabolite (norbuprénorphine)
- bromazepam (Lexomil®)

(administré à son insu)

- THC-COOH

(conso. non signalée?)

- 3 jeunes & (30 ans) abordés par 1 inconnu dans un bar
 - > conso. d'un verre d'alcool --- amnésie
 - > reprise de conscience après qqs h --- vols (CB, montre,...)
- Analyses
 - > Sang et urine : 7-amino-flunitrazepam

(métabolite actif du Rohypnol®)

Cheveux (analyse segmentaire) : présence de 7-aminoflunitrazepam sur 1 période d'une semaine comprenant la date des faits

- \$\frac{1}{28}\$ ans) rencontre \$\frac{1}{3}\$ (41 ans) dans un club de sport
- · Après conso. d'un cocktail,
 - Souvenirs confus, par bribes
 - Semble avoir eu 1 relation sexuelle non consentie à laquelle elle n'a pu s'opposer (état de faiblesse ++)
 - > Porte plainte pour viol le lendemain

- Analyses
 - > Urine : immuno-analyse négative (hôpital)
 - expertise : zopiclone (Imovane®) → 0,67 µg/ml
 - > Sang: absence de zopiclone (1/2 vie très courte)
 - > Cheveux : 13 pg/mg dans le segment correspondant à la période des faits
 - (absence de zopiclone avant et après les faits)

- Jeune 2 violée consulte aux UMJ
 - > 1/4 d'heure après conso. d'1 café
 - Frissons, malaise, vertiges, alternances hypohyperthermie, vision de flashs colorés
 - > Violences sexuelles, physiques (cheveux arrachés), morales
 - > Souvenirs partiels des faits (Etat de confusion Incapacité de résister à ces agresseurs)

- Analyses
 - > Immuno-analyse négative dans les urines
 - > Expertise:
 - **Sang** : **LSD** (0,45 ng/ml)
 - **Urine** : **LSD** (0,12 ng/ml)
 - Phanères : négatif
 - Tasse : LSD caféine acide chlorogénique

- Jeune \$\textsq\$ noire (OPJ) se fait offrir 1 coupe de champagne par 1 collègue (22h)
 - > qqs min. après -- inconsciente
 - > elle se réveille 2 h après, seule, nue, sans souvenir des faits (sauf conso. champagne)
- · Urines prélevées 24 h après les faits
 - conc. physiologique de GHB (0,24 μg/ml)

- Analyse du reste de la bouteille
 - → Négatif
- Présence de GHB dans les résidus restant de la coupe retrouvée cassée dans le vide-ordure
- Cheveux : / significative du GHB dans le segment correspondant aux faits comparativement aux précédents

- Jeune \$\text{2}\$ ayant rencontr\(\text{e}\) 4 \$\int\(\text{d}\) dans une soir\(\text{e}\)e, consomme une boisson alcoolis\(\text{e}\)e
 - > sombre dans l'inconscience peu après
 - > violée par un des &
 - > se réveille le lendemain (endroit inconnu), sans aucun souvenir (sauf conso. alcool)

- Pas de prélèvements sang urine
- Prélèvement de cheveux après plusieurs semaines
 - Analyse des phanères pour recherche de GHB
 - 5,5 ng/mg dans segment correspondant aux faits (1,8 ng/mg avant les faits)

- \$\times\$ (22 ans) alléguant des agressions sexuelles répétées (contexte d'enlèvement séquestration)
- Prélèvements urine sang cheveux 10 j après début des faits
- Patiente nie toute prise de médicaments et/ou SNM avant les faits
- Mise en évidence d'une conso. récente de THC et chronique de THC et cocaïne

Déclaration de l'intéressée infirmée

CONCLUSION

Méthode d'agression de plus en plus pratiquée Fréquence sous évaluée

Sensibilisation des urgentistes/biologistes

Protocole de prise en charge des victimes

(Site de l'AFSSAPS : www.afssaps.sante.fr)

Amélioration du recueil des cas

(Dispositif national de suivi des cas de SC - Réseau des CEIP)

Diagnostic toxicologique = difficile

repose sur 3 points

1- Prélèvements biologiques

- précoces
- en quantité suffisante
- · de qualité (conservation, acheminement)



2- Obligation de disposer et de mettre en œuvre des techniques et méthodes de dosage spécifiques et sensibles

3- Collaboration clinico-biologique

Connaissance de l'anamnèse ++

- Imputabilité de la substance psycho-active identifiée forte
- BZD et analogues (zolpidem-zopiclone) les + fréquemment utilisées
 - Propriétés amnésiantes sédatives désinhibitrices
- Pratiquement toutes les BZD sont représentées (autres médicaments et SNM incriminés plus rares)

- GHB très marginal, mais problème de délai de détection +++
- Association avec l'alcool pas nécessaire à la Soumission Chimique
- Rôle des stupéfiants (Cannabis ++) difficile à apprécier

Détection de produits psycho-actifs dans les liquides biologiques nécessite une prise en charge rapide des victimes



Sensibilisation - des victimes elles-mêmes

- de l'entourage
- des professionnels concernés

Information du grand public et des professionnels souhaitable

FIN